

**Annexe 2 : Courrier d’engagement du porteur de projet**

Je soussigné.e, (Nom, Prénom, Fonction) ………………………………………………………….

agissant en qualité de : représentant légal ou représentant dûment mandaté

de (Nom de l’organisme/dénomination sociale) : ………………………

Statut de l’organisme : ………………………

N° SIRET : ………………………

Adresse : ………………………

Sollicite par la présente demande une aide financière de (montant)…………...……….. euros, sous forme de subvention, pour la réalisation du projet (nom du projet) …………………………………………... ……………………………………………………………………………………

et certifie sur l’honneur que l’organisme susmentionné :

est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables, ne fait pas l’objet d’une procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire) et que les informations ou données portées dans la demande, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d’autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l’approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;

ne récupère pas la TVA sur les dépenses à engager au titre du projet ;

[exerce/n'exerce pas] d’activité économique dans le champ d'action subventionnée par la DRAAF[[1]](#footnote-1) dans le cadre du projet (nom du projet) …………………………………………………………………………………………………….

*La comptabilité analytique que la structure a mise en place permet de distinguer le financement, les coûts et les revenus par type d’activité, et ainsi d’attester que l’activité citée précédemment est gérée séparément de toute activité économique de la structure.*

J’ai bien noté que la demande ne sera examinée que si tous les documents et renseignements demandés sont fournis.

Fait le …………………………….. à …………………………………………………………………..

Signature et cachet de l’organisme :

1. Si la structure exerce une activité économique sur le marché concernant le même secteur d’activité auquel se rapporte le présent projet, et que le projet entre dans le champ de l’activité économique, la subvention constitue une aide d’état au sens de la réglementation européenne. Si le projet n’entre pas dans le champ de l’activité économique, la comptabilité que la structure a mise en place doit permettre de d’attester que l’activité citée précédemment est gérée séparément de toute activité économique de la structure. [↑](#footnote-ref-1)